



AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)

SERVICES PROFESSIONNELS CENTRÉS SUR LES TÂCHES ET LES SOLUTIONS (SPTS)

N° de l'invitation : 1000159078

Autorité contractante: Shawn T. Cairns

N° de téléphone : 613-957-1040

Courriel : shawn.cairns@hc-sc.gc.ca

Cette DP s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le volet 2 (et le volet 3) dans le cadre de Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPSV) (E60ZN-13TSPS/B) :

Volet 2 : Volet des services-conseils en affaires et services de gestion du changement

- **2.2 Expert-conseil en continuité des activités junior**
- **2.2 Expert-conseil en continuité des activités intermédiaire**
- **2.2 Expert-conseil en continuité des activités senior**
- **2.12 Expert-conseil en services d'évaluation senior**
- **2.15 Expert-Conseil en Animation de groupe senior**

Volet 3 : Volet des services de gestion de projet

- **3.1 Administrateur de projet junior**
- **3.1 Administrateur de projet intermédiaire**
- **3.1 Administrateur de projet senior**
- **3.6 Spécialiste en gestion des risques intermédiaire**

RÉSUMÉ DU PROJET

Le Centre de mesures et d'interventions d'urgence (CMIU) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) fait fonction de centre de liaison du portefeuille de la Santé aux fins du contrôle, de la coordination et de la prestation d'un large éventail de services pour la préparation et l'intervention dont le ministre de la Santé est responsable.

Le Bureau des services d'intervention d'urgence (BSIU), qui fait partie du CMIU de l'ASPC coordonne les exercices de gestion des urgences en soutien au ministre de la Santé, dans l'exécution de ses tâches en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* pour faire ce qui suit :



- mener des exercices et dispenser une éducation et de la formation sur la gestion des urgences;
- mener des exercices et dispenser de la formation pour les plans de gestion des urgences liés au champ de responsabilités des ministres.

De plus, les exercices coordonnés par le Bureau des services d'interventions d'urgence (BSIU) sont conçus pour appuyer les objectifs du portefeuille de la Santé ainsi que des partenaires et des intervenants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).

Les exercices sont coordonnés à divers niveaux. Des intervenants du portefeuille de la Santé, des ministères et des agences des gouvernements fédéral et provinciaux, des organisations internationales et du secteur privé y participent.

L'objectif est d'établir une liste de ressources pouvant être utilisées dans le cadre de la réalisation des exercices de gestion des urgences et de leurs tâches d'administration et de gestion de programme connexes.

L'ASPC a besoin de services pour la conception d'exercices sur la gestion des urgences. Ces services seront, notamment, ceux qui suivent.

- Conception, prestation, évaluation et analyse des exercices, leçons tirées des exercices, rapport après action et planification des améliorations à apporter aux exercices
- Évaluation de la menace et du risque servant de base à la conception et à la planification des exercices pluriannuels
- Services pour le déroulement des exercices
- Administration et logistique des exercices
- Préparation du matériel audiovisuel pour les exercices, notamment les vidéos, les médias imprimés et les médias sociaux
- Conception, animation et évaluation des exercices chez les cadres supérieurs (les cadres supérieurs étant le sous-ministre adjoint et ses supérieurs)

DURÉE PRÉVUE DU CONTRAT

Les services de l'entrepreneur seront requis pour une période d'environ trois (3) ans avec deux (2) périodes d'option d'une (1) année commençant peu après l'attribution du contrat.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Les soumissions seront évaluées selon leur mérite, conformément à la description dans l'appel d'offres, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. L'équipe d'évaluation, composée de représentants du Canada, évaluera les soumissions.

Les soumissionnaires doivent respecter les critères techniques obligatoires, conformément à ce qui est précisé dans la demande de propositions, et fournir la documentation nécessaire pour soutenir la conformité des critères. Les soumissionnaires ne respectant pas les critères techniques obligatoires seront éliminés et déclarés non recevables.



Les soumissionnaires respectant les critères techniques obligatoires seront évalués plus en profondeur quant aux critères techniques cotés par points. Les soumissionnaires n'obtenant pas les points globaux minimums par volet seront éliminés et déclarés non recevables.

Les propositions admissibles (soit celles qui respectent toutes les exigences et obtiennent le minimum de points requis selon les critères techniques cotés par points) seront évaluées davantage en fonction de la proposition de coût ou de prix du soumissionnaire.

La méthode de sélection sera déterminée comme suit.

Plus haute note combinée obtenue pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %).

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

LVERS des Services professionnels centralisés n° 4 : s'applique à l'exigence.